

LES POMMIERES

Exploitation agricole à responsabilité limitée  
Au capital de 280 000 €  
Siège social: 41 Route de Brignais 69540  
IRIGNY  
539 857 391 RCS LYON

Transformation

L'AGE du 21.02.2025 a décidé :  
- L'augmentation du capital social à 280 200 €.  
- Transformation de l'EARL en SARL.  
- Modification de l'objet: la société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la Société; l'achat et la vente au détail, en gros et demi gros, de fruits, légumes et boissons non alcoolisées ainsi que tous produits et denrées alimentaires; la location ou la mise à disposition d'un laboratoire de transformation de fruits et légumes ainsi que tous produits et denrées alimentaires; la mise à disposition ou la location d'un laboratoire de transformation de tous produits agricoles ou denrées alimentaires, détenu ou pris à bail par la Société, apportés ou mis à disposition par les associés; la production et la vente d'énergie photovoltaïque.  
Inscription modificative au RCS de Lyon.  
Pour avis, les gérants

Clôture de liquidation

SAS LIVET, Société par Action Simplifiée, au capital de 5 000 €, siège social et de liquidation : 304 avenue Jean Jaures 69007 LYON - 840 333 561 RCS LYON - CLOTURE DE LIQUIDATION - Par décision en date du 28 juillet 2025 M. François LIVET, associé unique, et liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, est déchargé de son mandat de liquidateur, et a prononcé la clôture de la liquidation au 31 mai 2025. Quitus lui est donné de sa gestion. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LYON en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

MAIELLO

Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : 13 Rue des Etas Unis  
69800 SAINT-PIREST  
325 974 921 RCS LYON

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 septembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.  
Elle a nommé comme liquidateur M. Edouard MAIELLO, demeurant 13 Rue des Etas Unis - 69800 SAINT-PIREST, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.  
Le siège de la liquidation est fixé 13 Rue des Etas Unis 69800 SAINT-PIREST. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe tribunal des activités économiques de LYON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

TRANSPORTS  
CHAZOT LYON

SAS au capital de 480 000 €  
Siège social : 1690 Avenue Henri Schneider  
ZAC des Gaulnes  
JONAGE (Rhône)  
R.C.S. : LYON 315 696 195

Modification du capital

L'A.G.E. des actionnaires du 14 octobre 2025 de la société a décidé de :  
1°) réduire le capital social d'une somme de 175 008 euros, par voie de rachat et d'annulation de 91 150 actions.  
2°) d'augmenter le capital social de la somme de 195 008 euros par incorporation de réserves et par élévation de la valeur nominale des actions de 1,92 euros à 3,148 euros.  
Le capital s'élève ainsi à 500 000 euros, divisé en 158 850 actions entièrement libérées.  
Inscription modificative et dépôt légal : RCS : LYON.

MÉTROPOLE  
GRAND LYON

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET  
D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION  
ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES  
AGRICOLAS ET NATURELS PÉRIURBAINS  
(PENAP) DES PLAINES DE L'EST LYONNAIS SUR  
LES COMMUNES DE VAULX-EN-VELIN, RILLIEUX-  
LA-PAPE, DÉCINES-CHARPIEU, MEYZIEU ET  
JONAGE

Par arrêté n°2025-09-29-R-0767, en date du 29 septembre 2025, le président de la Métropole de Lyon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'extension du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des plaines de l'est lyonnais sur les communes de Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage.  
L'enquête publique se déroulera du jeudi 23 octobre 2025 à 9h00 au vendredi 21 novembre 2025 à 17h00.  
Monsieur Yves VALENTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérard GIRIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant par la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon.  
Le dossier d'enquête publique sera consultable sur la plate-forme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon <https://jeparticipe.grandlyon.com/>. Le public pourra également être consulté pendant les jours et heures d'ouverture des lieux indiqués ci-dessous :  
- **Mairie de Vaulx-en-Velin** – direction transition écologique et cadre de vie/service environnement – bâtiment administratif le Copernic, 19 rue Jules Romains, 3<sup>ème</sup> étage  
Lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h  
- **Mairie annexe centre de Décines-Charpieu** – 2 rue Marcellin Berthelot  
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h  
Jeudi : 13h30-17h00  
- **Mairie de Meyzieu** – hôtel de ville - place de l'Europe  
Lundi : 8h-12h30 et 13h30-18h  
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h-12h30 et 13h30-17h  
- **Mairie de Jonage** – place du général De Gaulle  
Lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h  
Un accès gratuit au dossier sera disponible à partir de bornes informatiques (consultation et saisie d'observation) aux dates et heures d'ouverture au public à l'accueil de l'hôtel de ville de Vaulx-en-Velin, siège de l'enquête, situé place de la Nation.  
Le public pourra présenter ses observations sur le registre dédié dans les lieux indiqués ci-dessus ou bien les adresser par courrier, avant la fin de l'enquête, à l'attention du Commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Vaulx-en-Velin, place de la Nation – 69120 VAULX-EN-VELIN, en précisant sur l'enveloppe « enquête publique PENAP ». Le public pourra également déposer ses observations sur un registre électronique accessible sur la plate-forme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon <https://jeparticipe.grandlyon.com/>.  
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations sur les lieux et jours suivants :  
- **Mairie de Vaulx-en-Velin** – hôtel de ville, place de la Nation  
Jeudi 23 octobre 2025 de 14h à 17h  
- **Mairie annexe centre de Décines-Charpieu** – 2 rue Marcellin Berthelot  
Lundi 3 novembre de 14h à 17h  
- **Mairie de Meyzieu** – hôtel de ville - place de l'Europe – salle Permanence 2 (rdc)  
Vendredi 14 novembre de 14h à 17h  
- **Mairie de Jonage**  
Mercredi 19 novembre de 14h à 17h  
À l'issue de l'enquête, et après examen du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil de métropole aura compétence pour adopter l'extension du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) des plaines de l'est lyonnais.  
Une copie du rapport et des conclusions sera adressée par le Commissaire enquêteur à Mme la Présidente du Tribunal administratif de Lyon. Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur pourront être consultés, pendant les horaires d'ouverture au public, dans les mairies de Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage, à la Préfecture du Rhône, au siège de la Métropole de Lyon (20 rue du Lac – Lyon 3) et sur sa plate-forme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon <https://jeparticipe.grandlyon.com/>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Monsieur Nathanaël COTTE-BRUNE, responsable du projet au service nature et biodiversité de la Métropole de Lyon au 04 26 83 90 73 ou par mail à [ncottebrune@grandlyon.com](mailto:ncottebrune@grandlyon.com)

SBM UTILITAIRES

SAS au capital de 1.000 €  
Siège social : 254, rue Vendôme  
(69003) LYON  
933 912 339 RCS LYON

TRANSFERT DE SIÈGE  
SOCIAL

Le 01.10.2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 423, rue de Pierre Longue (74800) AMANCY à compter du 1er octobre 2025.  
En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'ANNECY.  
Pour avis.



126 rue Armand Fallières  
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

BFIMMO

Société civile immobilière  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 12 avenue Jean Jaurès  
69007 Lyon  
RCS Lyon 937 482 438

TRANSFERT DE SIÈGE  
SOCIAL

Suivant AGE en date du 14.08.25, il a été décidé de transférer le siège social du 12 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon au 37 boulevard de la Paille - 42100 Saint-Etienne à compter du même jour.  
Pour avis.  
Le Gérant.

DYG CONSULTING

Constitution

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société à responsabilité limitée  
Dénomination sociale : DYG CONSULTING  
Siège social : 10 Rue Professeur Joseph Renaut, 69008 LYON  
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement : Le conseil en gestion de projet, notamment dans les systèmes d'information, dans la transformation digitale, et dans l'organisation des entreprises ; Le business analyse, l'étude des besoins métiers, la rédaction de cahiers des charges, la conduite de la recette informatique ; La conduite du changement en entreprise, l'accompagnement des organisations dans leur transition, leurs évolutions stratégiques ou opérationnelles ; L'assistance à la gestion informatique, la mise en place de solutions, le pilotage de projets informatiques, l'audit organisationnel et fonctionnel ; La formation, la sensibilisation, l'accompagnement au développement de compétences liées aux métiers du numérique et de l'organisation.  
Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
Capital social : 1 500 euros  
Gérance : Monsieur Dylan GALEANO, demeurant 10 Rue Professeur Joseph Renaut 69008 LYON.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LYON.

**INTERVIEW /** Dans un monde frappé par le changement climatique, la culture de la luzerne s'impose comme une solution concrète à la décarbonisation de l'élevage et à la relocalisation des protéines végétales à la place du soja importé. Interview d'Éric Masset, président du congrès mondial de la luzerne.

La luzerne, une plante d'avenir

Le syndicat européen des luzerniers a chargé La Coopération agricole luzerne d'organiser, du 3 au 6 novembre à Reims, le 4<sup>e</sup> congrès mondial de la luzerne. Pourquoi s'est-elle portée candidate ?

Éric Masset : « Après le premier congrès mondial de la luzerne qui s'est déroulé à Bengbuen Chine, le deuxième à Córdoba en Argentine, le troisième à San Diego, il y a trois ans aux États-Unis, nous avons souhaité que le 4<sup>e</sup> congrès



▲ Éric Masset, président du congrès mondial de la luzerne.

se tiennne en Europe. Mes collègues européens m'ont demandé si la France pouvait l'organiser. La ville de Reims et la région Champagne Ardennes ont été choisies parce que nous sommes ici au cœur de la zone de production française de luzerne, où se trouve implantée 80 % de la production nationale. Ce qui permet sur trois jours et demi d'échanges et de visites sur le terrain de découvrir facilement la filière de la luzerne déshydratée. Plus de 30 pays seront représentés et 500 participants attendus : des acteurs économiques (coopératives agricoles, représentants des grands bassins de production mondiaux), chercheurs, agriculteurs, industriels et décideurs publics. Tous viendront débattre des leviers d'une alimentation animale respectueuse du climat, de la biodiversité, source de solutions pour la compétitivité des filières élevage. »

Pouvez-vous en dire plus sur les thèmes de ce congrès ?

E. M. : « Ce congrès est avant tout un congrès scientifique dont toutes les sessions ont été validées par Christian Huyghe, directeur scientifique de l'Inrae. Ce sont donc essentiellement des scientifiques et des opérateurs du monde entier qui se rencontreront et débattront sur les travaux de recherche et les réflexions propres à chaque pays. Il y sera évoqué notamment la qualité de la luzerne et les attentes des acheteurs dans l'alimentation animale et donc l'amélioration des variétés pour y parvenir. Autre dossier, celui de l'usage de l'eau et ses différents enjeux dans les différents pays, entre ceux qui irriguent et ceux qui ne le font pas. Seront évoqués également l'importance de la luzerne, une plante magique, pour ses apports en protéines dont le monde a tant besoin et surtout son intérêt environnemental, notamment par rapport au soja. La plante n'a pas besoin d'apport d'azote, car elle est capable de le fixer dans l'air, ni de trop de produits phytosanitaires, et elle constitue un excellent précédent pour les cultures suivantes. Autre intérêt, grâce à son enracinement profond, elle améliore la structure des sols. »

Précisément on a reproché à la luzerne d'être gourmande en énergie

fossile pour sa déshydratation. Quelles sont les actions que vous comptez mettre en avant en la matière ?

E. M. : « Pour tout vous dire, nous avons choisi d'articuler les différentes présentations autour du concept des limites planétaires. Il s'agit d'une analyse globale des impacts environnementaux provoqués par les activités humaines. Neuf ont été identifiés qui mettent en péril l'éco-

système planétaire et on estime que pour six ou sept d'entre eux ces limites sont déjà dépassées. Pour chacun d'eux, nous allons dire quels sont les bénéfices de la luzerne pour revenir dans les limites. Ainsi, nous aurons à cœur de présenter les expériences que nous avons menées en France et qui nous ont permis de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 94 %. C'est d'abord en remplaçant l'énergie fossile, le charbon, par des plaquettes de bois ou une autre source d'énergie que nous avons réussi à réduire l'impact carbone de nos activités. Nous visiterons d'ailleurs deux usines de déshydratation dont l'une utilise le bois pour remplacer l'énergie fossile et l'autre le réseau de chaleur d'un site d'incinération des ordures ménagères à Châlons-en-Champagne l'été, quand l'hiver il chauffe les bâtiments administratifs de la ville. Et ce n'est pas tout. L'autre voie que nous avons privilégiée pour réduire nos impacts est de rentrer le moins possible d'eau dans les usines qu'il faut éliminer ensuite. Il y a vingt ans, on amenait de la luzerne directement après la fauche, alors qu'elle ne contenait que 20 % de matière sèche. Aujourd'hui, nous sommes plutôt à 50 %, après avoir laissé sécher la luzerne par le vent et le soleil dans les champs. Cela est le plus grand levier pour diminuer la consommation d'énergie et décarboner la filière. Grâce à l'analyse du cycle de vie nous pouvons dire aujourd'hui que la luzerne a un avantage carbone, et ce d'autant plus qu'elle n'a pas besoin d'apport d'engrais azotés. »

Quelles sont les retombées que vous attendez de ce congrès ?

E. M. : « Ce que j'en attends c'est d'avoir une idée de ce que sera l'avenir de la luzerne. On va parler des variétés et quels choix il faut faire par rapport à la demande des acheteurs et donc des besoins des éleveurs. Faut-il plus de protéines ? Plus de fibres ? Seront certainement évoquées les variétés qu'il conviendra de développer pour faire face au changement climatique. Ne serait-il pas opportun d'avoir des variétés qui durent plus longtemps et qui permettraient certainement de produire plus ? J'attends aussi d'avoir connaissance d'expériences menées dans d'autres pays pour économiser l'énergie et dont nous pourrions nous inspirer. » ■

Propos recueillis par Actuaagri



Édité par la SEJIAR

Société d'exploitation du journal « L'Information Agricole du Rhône ». SARL au capital 39 624 €.  
Siège social : maison des agriculteurs du Rhône, 18 avenue des monts d'Or, 69890 La-Tour-de-Salvagny

Actionnaires : FDSEA du Rhône, Chambre d'agriculture du Rhône, Jeunes agriculteurs du Rhône  
Directrice de la publication - gérante : Véronique Laby  
Directrice déléguée : Julie Margain  
Rédactrice en chef : Marie-Cécile Seigle-Buyat, 07 61 06 84 88, [redacteur-chef@presseagri69.com](mailto:redacteur-chef@presseagri69.com)  
Journalistes : Emmanuelle Perrussel, 0615325666  
Rémi Morvan, 07 83 59 20 53 - Avec la collaboration des services techniques de la maison des agriculteurs

Impression : Digitaprint, rue Pierre Charpy, 59440 Avesnes-sur-Helpe. Sur papier recyclé, origine France/ Norvège. Taux de fibres recyclées: 60 % minimum. Certification: papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement Ptot. 0,022)  
Petites annonces particuliers :  
SAS Scop'agri, 04 72 72 49 07  
Annonces légales :  
04 27 24 01 70, [al@presseagri69.com](mailto:al@presseagri69.com)

Dépôt légal : à parution.  
N° ISSN : 1157-2507  
Publicité locale et régionale : ARB  
Agri Rhône-Alpes Bourgogne, Christophe Joret, directeur, [cjoret@arbpub.fr](mailto:cjoret@arbpub.fr), 23 rue Jean Baldassini, 69007 Lyon, 04 72 72 49 94  
Publicité nationale : Réussir  
4-14 rue Ferrus, CS41442, 75683 Paris cedex 14, 01 49 84 03 30, [pub@reussir.fr](mailto:pub@reussir.fr)

Diffusion, abonnements :  
SAS Scop'agri, 23 rue Jean Baldassini, 69007 Lyon, 05 34 25 91 69 (tapez 2)  
[abonnement@presseagri69.com](mailto:abonnement@presseagri69.com)  
Tirage moyen : 3200 exemplaires  
N° registre du commerce : 970 507 307 - RCS Lyon.  
N° de CPPAP : 1029 T 86517  
Abonnement : un an : 157 €  
Prix au numéro: 4,50 €

